



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/1/Add.1
4 juin 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18 – 22 juin 2018

ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 81^e réunion.

Questions à traiter: Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/1 et, le cas échéant, avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/2 contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 80^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter de prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/2.

4. Questions financières

a) **État des contributions et des décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/3 contient des informations sur l'état du Fonds, selon les registres du PNUÉ en date du 25 mai 2018. Le solde du fonds s'élevait à 98 089 250 \$US, après avoir pris en compte tous les fonds approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 80^e réunion inclusivement. Le document fournit aussi des informations supplémentaires sur les transferts de fonds effectués par le Trésorier, au nom des gouvernements qui contribuent à des projets bilatéraux, à propos du mécanisme à taux de change fixe. Une mise à jour sur les contributions sera donnée à la 81^e réunion.

Questions à traiter :

- Applicabilité ou non du mécanisme à taux de change fixe pour les projets approuvés à titre de contributions bilatérales

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) De prendre note :

- i) Du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, ainsi que des informations sur les billets à ordre, les pays ayant choisi d'utiliser le mécanisme à taux de change fixe durant la période triennale 2018 à 2020 et la mise en oeuvre du mécanisme à taux de change fixe, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/3;
 - ii) Avec satisfaction, du versement partiel effectué par le gouvernement de la Grèce et de son engagement, tel qu'exprimé dans le message au Trésorier;
 - iii) Avec satisfaction, du versement effectué par le gouvernement du Portugal pour toutes ses contributions au Fonds multilatéral en souffrance;
- b) De prier instamment toutes les Parties autorisées à utiliser le mécanisme à taux de change fixe, d'aviser le Trésorier de leur intention de le faire avant la 82^e réunion;
 - c) De décider si le mécanisme à taux de change fixe peut s'appliquer aux projets approuvés à titre de contributions bilatérales au Fonds multilatéral;
 - d) De prier instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral en totalité et le plus tôt possible;
 - e) D'inviter le Chef du Secrétariat et le Trésorier à continuer à faire le suivi auprès des Parties contributrices ayant des contributions en souffrance depuis une ou plusieurs périodes triennales et à faire rapport à la 82^e réunion.

(b) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/4](#) présente un résumé des fonds restitués par les agences bilatérales et d'exécution. Il inclut des données sur tous les projets pour lesquels des soldes sont détenus plus de 12 mois après l'achèvement du projet et traite des soldes à remettre pour des projets "soumis à décision". Il indique qu'un montant de 98 922 605 \$US est disponible pour des approbations à la 81^e réunion, après avoir tenu compte du solde du Fonds et du montant total restitué par les agences d'exécution. Une mise à jour sur le solde et la disponibilité des ressources sera fournie à la 81^e réunion.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note de ce qui suit :
 - i) Le rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources figurant dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/4](#);
 - ii) Le niveau net des montants restitués à la 81^e réunion par les agences d'exécution est de 91 055 \$US, comprenant 10 467 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 800 \$US pour le PNUD; -52 860 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de -1 418 \$US pour le PNUE; et 124 964 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 9 107 \$US pour l'ONUDI;
 - iii) Le PNUE détient des soldes non engagés de 158 200 \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour un projet achevé depuis plus de deux ans;
 - iv) L'ONUDI détient des soldes engagés de 36 983 \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour un projet achevé depuis moins de deux ans;
 - v) Le niveau net des fonds et des coûts d'appui devant être restitués par les agences bilatérales à la 81^e réunion s'élève à 740 597 \$US, y compris la restitution de 1 462 \$US par le gouvernement du Canada; de 282 500 \$US par le gouvernement de la France; et de 456 635 \$US par le gouvernement du Japon;
 - vi) La restitution, par le gouvernement du Canada, des intérêts accumulés de 1 703 \$US pour le projet MEX/FUM/54/INV/138, qui sera considérée comme un revenu supplémentaire pour le Fonds;
 - vii) Le gouvernement de la France détient des soldes engagés de 14 850 \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour un projet soumis à décision;
 - viii) Le gouvernement du Japon détient des soldes de 715 416 \$US, comprenant un solde engagé de 713 678 \$US et un solde non engagé de 1 730 \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour un projet achevé depuis plus de deux ans et deux projets achevés « par décision du Comité exécutif »;
 - ix) Le gouvernement de l'Espagne détient des soldes non engagés de 28 416 \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour un projet soumis à décision;

- b) De prier :
- i) Le gouvernement du Japon, le PNUE et l'ONUDI de restituer, au plus tard lors de la 82^e réunion, les soldes de tous les projets achevés depuis plus de deux ans;
 - ii) Les agences bilatérales et les agences d'exécution de décaisser ou d'annuler les engagements non nécessaires pour les projets achevés et les projets achevés « par décision du Comité exécutif » et de restituer les soldes lors de la 82^e réunion;
 - iii) Les gouvernements du Japon et de l'Espagne, et le PNUE de restituer à la 82^e réunion les soldes non engagés qui ne sont plus nécessaires pour les futurs projets;
 - iv) Le Trésorier d'assurer le suivi auprès des gouvernements du Canada, de la France et du Japon relativement à la restitution, en argent liquide, de 740 597 \$US, conformément à l'alinéa a) v) ci-dessus; et
 - v) Le Trésorier de déduire 5 275 \$US des contributions approuvées par le gouvernement du Canada lors de la 81^e réunion, conformément à l'annexe IX du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/53.
- c) **État des contributions supplémentaires au Fonds multilatéral et de la disponibilité des ressources (décision 80/74 c))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/5 fournit des informations sur l'état des contributions supplémentaires promises par un groupe de pays donateurs pour soutenir le démarrage rapide de la mise en œuvre de l'élimination des HFC, conformément à la décision 80/74 c). En date du 24 mai 2018, le Trésorier avait reçu 23 410 162 \$US de la part de seize pays, dont 12 588 623 \$US ont été décaissés à la 80^e réunion. Le solde disponible pour la programmation lors de la 81^e réunion s'élève à 10 821 539 \$US. Une mise à jour sur les contributions sera fournie à la 81^e réunion.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions supplémentaires aux Fonds multilatéral et de la disponibilité des ressources figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/5;
- b) De prendre également note avec satisfaction que seize pays non visés à l'article 5 ont effectué des versements pour soutenir le démarrage rapide de la mise en œuvre de la réduction progressive des HFC et
- c) De demander au Trésorier de continuer à notifier l'état des contributions supplémentaires, allouées pour soutenir le démarrage rapide, séparément des autres contributions annoncées au Fonds multilatéral pour la 81^e réunion.

5. **Données des programmes de pays et perspectives de conformité**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/6 présente la situation et les perspectives de conformité des pays visés à l'article 5 (Partie I), des pays visés à l'article 5 et soumis aux décisions des Parties sur la conformité (Partie II) ainsi que des données sur la mise en œuvre des programmes de pays

pour les HCFC (Partie III). Le document contient aussi des annexes sur la consommation de bromure de méthyle dans les applications de quarantaine et préalables à l'expédition (Annexe I) et une analyse de la consommation de HCFC dans les pays visés à l'article 5 (Annexe II).

Questions à traiter :

Partie I : Situation et perspectives de conformité des pays A5

- Aucune

Partie II : Pays A5 soumis aux décisions des Parties sur la conformité

- Aucune

Partie III : Données sur la mise en oeuvre des programmes de pays pour les HCFC

- 54 pays n'avaient pas transmis de données sur la mise en oeuvre de leurs programmes de pays de 2017, en date du 7 mai 2018
- Pays qui n'ont pas transmis de données sur la mise en oeuvre de leurs programmes de pays pour les années antérieures à 2017 : République centrafricaine (2012 et 2013) ; Guinée Bissau (2016); et Yémen (2014, 2015 et 2016).
- Divergences entre les données des rapports sur les programmes de pays et les données exigées en vertu de l'article 7 (deux pays)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) À prendre note:
 - i) Du document sur les données du programme de pays (PP) et des perspectives de conformité figurant dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/6;
 - ii) Que 90 pays avaient soumis des données de PP pour 2017, dont 84 pays ayant utilisé le système basé sur le web;
 - iii) Avec préoccupation qu'en date du 7 mai 2018, le Yémen n'avait pas soumis de données de PP pour 2016;
- b) À demander:
 - i) Que le Secrétariat écrive aux gouvernements des pays n'ayant pas encore soumis de rapports de données de PP pour 2014, 2015 et 2016, pour les inviter instamment à soumettre ces rapports immédiatement; et
 - ii) Aux agences d'exécution concernées de continuer à aider les gouvernements intéressés à clarifier les écarts entre, d'une part, les données de PP pour 2015 et les données de l'article 7 pour le Maroc et, d'autre part, les données de PP pour 2016 et les données de l'article 7 pour la République arabe syrienne, et d'en rendre compte à la 82^e réunion.

6. Évaluation

a) **Rapport préliminaire de la deuxième phase de l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/7](#) présente les conclusions préliminaires de l'évaluation faite à partir des visites sur le terrain dans cinq pays jusqu'à présent, les principales conclusions sur chacun des sujets énoncés dans le mandat, à savoir : les questions de mise en œuvre; les cadres politique, juridique et réglementaire; le confinement des frigorigènes (récupération, recyclage et valorisation); les questions d'ordre technologique; la formation; la sensibilisation et la diffusion d'informations; les questions liées au financement; la pérennité; les leçons tirées et les recommandations.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du rapport préliminaire sur la deuxième phase de l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/7](#) ; et
- b) De demander à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de remettre le rapport final de l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération à la 82^e réunion, conformément à la décision 80/8.
- b) **Mandat de l'étude théorique sur l'évaluation des activités de préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC destinées à faciliter la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (décision 80/9 b))**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/8](#) présente le projet de paramètres de l'étude théorique sur l'évaluation des activités de préparation des PGEH destinées à faciliter la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter d'approuver le mandat de l'étude théorique sur l'évaluation des activités de préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC destinée à faciliter la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (décision 80/9 b)), dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/8](#).

c) **Étude théorique en vue de l'évaluation de la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/9](#) présente les conclusions de l'évaluation, incluant : un aperçu de la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal; les défis que pose l'adoption d'une approche gendérisée dans les projets du Fonds multilatéral; les résultats et l'analyse des questionnaires envoyés aux agences d'exécution et aux Unités nationales de l'ozone; des conclusions et une recommandation.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note de l'étude théorique de l'évaluation de la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/9 ;
- b) D'inviter les agences bilatérales et d'exécution à appliquer, le cas échéant, les conclusions et recommandations de l'évaluation de la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal et dans toutes les activités liées au Protocole ; et
- c) De demander à l'Administrateur principal chargé de l'évaluation et de la surveillance de préparer un nouveau rapport dans trois ans.

7. Mise en œuvre du programme

a) Rapports de situation et rapports sur les projets comportant des exigences spécifiques de remise de rapports

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/10 porte sur les projets et activités pour lesquels des rapports de situation ou des rapports particuliers ont été demandés lors de réunions précédentes et sur les projets exigeant l'attention du Comité exécutif, incluant : des rapports de situation ou des rapports particuliers sur les retards dans la mise en oeuvre (Partie I) ; des rapports périodiques concernant des PGEH, entre autres, des rapports pour le Chili et la Chine (secteur des solvants)¹ (Partie II); des projets de démonstration sur des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) et des études de faisabilité (Partie III); l'élimination de la consommation et de la production de tétrachlorure de carbone en Inde (Partie IV); des projets de destruction des SAO résiduels (Partie V); et des projets en cours sur les refroidisseurs (Partie VI).

Partie I : Projets ayant des retards de mise en œuvre et pour lesquels des rapports spécifiques de situation sont demandés

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- a) De prendre note :
 - i) Des rapports de situation et des rapports sur les retards dans la mise en œuvre des agences bilatérales et des agences d'exécution présentés à la 81e réunion et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/10;
 - ii) Que les agences bilatérales et d'exécution présenteront un rapport à la 82e réunion sur trois projets connaissant des retards de mise en œuvre et sur sept projets recommandés pour des rapports de situations supplémentaires, figurant respectivement aux annexes I et II au présent document ; et
- b) D'approuver les recommandations concernant les projets en cours présentant des questions spécifiques mentionnées dans la dernière colonne de l'annexe II au présent document.

¹ Paragraphes 1 à 9 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/28 (Chili), et paragraphes 44 à 50 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29 (Chine).

Partie II : Rapports relatifs aux plans de gestion de l'élimination des HCFC

Phase I du PGEH pour le Brésil (utilisation temporaire de formulations de polyol aux HFC à PRG élevé (PNUD et gouvernement de l'Allemagne)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note, avec satisfaction, du rapport fourni par le PNUD et des efforts déployés pour faciliter la fourniture de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) aux entreprises de formulation Shimtek U-Tech au Brésil ; et
- b) De charger le PNUD de continuer à aider le gouvernement du Brésil à assurer l'approvisionnement en technologies de remplacement à faible PRP et de présenter un rapport sur le statut de la reconversion des deux entreprises de formulation, ceci à chaque réunion, jusqu'à ce que la technologie initialement choisie ou une technologie différente ayant un faible PRP ait été entièrement introduite.

Utilisation temporaire d'une technologie à PRG élevé par des entreprises qui s'étaient reconverties à une technologie à faible PRG à Cuba (PNUD)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note, avec satisfaction, du rapport fourni par le PNUD et des efforts déployés pour faciliter la fourniture de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) aux entreprises Friarc et IDA à Cuba ; et
- b) De demander au PNUD de continuer à aider le gouvernement de Cuba à assurer la fourniture de technologies de remplacement à faible PRP et de présenter, à la 82^e réunion, un rapport sur le statut de la reconversion des deux entreprises du secteur de mousses, y compris, dans le cas de l'utilisation d'une technologie autre que celle choisie lors de l'approbation du projet, une analyse détaillée des surcoûts d'investissement et d'exploitation.

Indonésie : Plan de gestion de l'élimination des HCFC – phase I : Mise à jour sur la reconversion technologique des entreprises (PNUD, ONUDI, Banque mondiale et gouvernement de l'Australie)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- a) De prendre note de la mise à jour sur la reconversion de la technologie dans des entreprises dans le cadre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Indonésie, soumis par le PNUD ;
- b) De prendre acte avec satisfaction des efforts déployés par le gouvernement de l'Indonésie et par le PNUD pour faciliter l'introduction de la technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète sélectionnée par les entreprises de fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation financées dans le cadre de la phase I du PGEH ; et

- c) De demander au PNUD de continuer à fournir à chaque réunion un rapport sur le statut de la reconversion de la technologie s'appliquant aux équipements de réfrigération et de climatisation jusqu'à ce que les entreprises fabriquent des équipements utilisant la technologie de remplacement convenue.

Phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran (rapport périodique annuel) (PNUD)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter de prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la République islamique d'Iran, soumis par le PNUD.

Phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Kenya (rapport sur les dépenses du Bureau de gestion des projets) (gouvernement de la France)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note avec satisfaction du rapport sur les activités et les dépenses de l'Unité de gestion de projet (PMU) lors de la phase I de l'élimination des HCFC pour le Kenya ; et
- b) De demander au gouvernement de la France de soumettre un rapport sur les dépenses liées aux activités de la PMU du Kenya pour le PGEH (phase I) lors de la présentation de la demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Kenya.

Viet Nam : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II) – Changement de technologie chez Midea Consumer Electric (Viet Nam) Co. Ltd.) (Banque mondiale et gouvernement du Japon)

Questions à traiter :

- Changement de technologie, du R-290 au HFC-32

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note de la demande soumise par la Banque mondiale au nom du gouvernement du Viet Nam pour un changement de technologie chez Midea Consumer Electric Co. Ltd (Viet Nam), pour abandonner le R-290 et passer au HFC-32 dans le contexte de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) ;
- b) D'approuver le changement de la technologie pour Midea Consumer Electric Co. Ltd (Viet Nam) pour passer du R-290 au HFC-32, pour un montant de 768 659 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 53 806 \$US pour la Banque mondiale, entraînant la restitution au Fonds multilatéral par la Banque mondiale de 68 358 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 4 785 \$US ; et
- c) De noter que l'accord conclu entre le gouvernement du Viet Nam et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH sera modifié pour mentionner cette restitution de fonds indiqué au paragraphe b) lors la soumission de la deuxième tranche de la phase II du PGEH.

Phase I des PGEH pour le Chili et la Chine (rapports périodiques final/annuel)

Phase I du PGEH pour le Chili (rapport périodique annuel) (PNUD et PNUE)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) pour le Chili, soumis par le PNUD ; et
- b) De demander:
 - i) Au Gouvernement du Chili, au PNUD et au PNUE conformément à la décision 76/45 b) de présenter le rapport d'achèvement de projet pour la phase I du PGEH ; et
 - ii) Au PNUE de restituer le solde de 22 742 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 2 956 \$US, lors de la 82^e réunion du Comité exécutif.

Phase I du PGEH pour la Chine (rapport périodique final sur le secteur des solvants) (PNUD)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du rapport périodique final sur la mise en œuvre du plan du secteur des solvants de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine, présenté par le PNUD; et
- b) De prendre également note que le rapport d'achèvement de projet a été achevé et présenté à la 81^e réunion; et que l'achèvement financier prendra place d'ici le 31 décembre 2018, conformément à la décision 69/24.

Partie III : Projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) et études de faisabilité pour le refroidissement urbain (décision 72/40)

Rapports sur les études de faisabilité sur le refroidissement urbain et les projets de démonstration à faible PRG qui n'ont pas été présentés à la 81^e réunion

Questions à traiter :

- Rapports finals ou rapports périodiques détaillés sur des projets de démonstration attendus à la 81^e réunion

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets de démonstration soumis par agences d'exécution, figurant au tableau 3 du présent document ;
- b) De demander instamment au PNUD de soumettre, à la 82^e réunion au plus tard, le rapport final sur l'assistance technique visant une étude de faisabilité du refroidissement urbain en

République dominicaine; et

- c) De demander instamment aux agences d'exécution de soumettre une mise à jour des projets de démonstration pour la Chine, l'Égypte, l'Arabie saoudite et la Thaïlande lors de la 82^e réunion, ainsi que les rapports finals conformément à la décision 80/26.

Colombie : Rapport final sur le projet de démonstration pour l'élimination du HCFC-22 dans la fabrication d'équipements de climatisation commerciale chez Industrias Thermotar Ltda. (PNUD)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note avec satisfaction du rapport final sur le projet concernant la démonstration du R-290 (propane) en tant que frigorigène de remplacement dans la fabrication de climatiseurs à usage commercial chez Industrias Thermotar Ltda., en Colombie, soumise par le PNUD ; et
- b) D'inviter les agences bilatérales et d'exécution, lorsqu'elles aideront les pays visés à l'article 5 à préparer des projets dans les secteurs de la climatisation, à prendre en compte le rapport final sur le projet de démonstration mentionné au paragraphe a) ci-dessus.

Colombie: Rapport final sur le projet de démonstration destiné à valider l'utilisation d'hydrofluoro-oléfinés pour des panneaux discontinus dans des Parties visées à l'article 5, par le développement de formulations rentables (PNUD)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note avec satisfaction du rapport final sur le projet de démonstration destiné à valider l'utilisation d'hydrofluoro-oléfinés (HFO) dans des panneaux en discontinu dans des Parties visées à l'Article 5 en ayant recours au développement de formulations d'un bon rapport coût-efficacité, mis en œuvre en Colombie et soumis par le PNUD ; et
- b) D'inviter les agences bilatérales et d'exécution, lorsqu'elles aideront les pays visés à l'article 5 à préparer des projets se rapportant au gonflement des mousses à l'aide de HFO, à prendre en compte le rapport final sur le projet de démonstration mentionné au paragraphe a) ci-dessus.

Costa Rica: Démonstration de l'application d'un système de réfrigération à l'ammoniac/au dioxyde de carbone, au lieu du HCFC-22, pour les producteurs de taille moyenne et les magasins de détail chez Premezclas Industriales, S.A. (PNUD)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note avec satisfaction du rapport final sur le projet destiné à faire la démonstration de l'application d'un système de réfrigération à base d'ammoniac/dioxyde de carbone en remplacement du HCFC-22 pour un producteur de taille moyenne et un magasin de vente au détail Premezclas Industriales S.A. au Costa Rica et soumis par le PNUD ; et

- b) D'inviter les agences bilatérales et d'exécution, lorsqu'elles aideront les pays visés à l'article 5 à préparer des projets visant le remplacement du HCFC-22 utilisé dans les systèmes de réfrigération commerciale chez un producteur de taille moyenne et un magasin de vente au détail, à prendre en compte le rapport final sur le projet de démonstration mentionné au paragraphe a) ci-dessus.

Maldives : Projet de démonstration sur des solutions de remplacement sans HCFC et à faible PRG pour la réfrigération dans le secteur des pêches (PNUD)

Questions à traiter :

- Reconversion des systèmes de réfrigération à base de HCFC-22 sur les bateaux de pêche

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note avec satisfaction du rapport final sur le projet de démonstration sur des produits de remplacement sans HCFC à faible PRP dans des équipements de réfrigération dans le secteur de la pêche aux Maldives et soumis par le PNUD ;
- b) De demander au gouvernement des Maldives et au PNUD d'inclure, dans le rapport périodique sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC, un rapport détaillé sur les activités entreprises lors de la reconversion à bord de navires de pêche de trois systèmes de réfrigération destinée à remplacer le HCFC-22 par un frigorigène de substitution choisi, et sur le statut de la reconversion des systèmes de réfrigération à base de HCFC-22 à bord des navires de pêche aux Maldives ;
- c) D'inviter le PNUD à continuer d'explorer d'autres solutions de remplacement à faible PRP pour le secteur de la pêche aux Maldives, conformément à la décision 80/26 p) ; et
- d) D'inviter les agences bilatérales et d'exécution, lorsqu'elles aideront les pays visés à l'article 5 à préparer des projets visant la reconversion de systèmes de réfrigération à base de HCFC-22 à bord de navires de pêche, à communiquer le rapport final sur le projet de démonstration mentionné au paragraphe a) ci-dessus.

Maroc : Démonstration de l'utilisation d'une technologie de gonflage au pentane, à faible coût, pour la reconversion à des technologies sans SAO pour les mousses de polyuréthane dans les petites et moyennes entreprises (ONUDI)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : de prendre note du rapport périodique sur le projet de démonstration de l'utilisation d'une technologie de moussage au pentane à faible coût pour la reconversion à des technologies sans SAO dans les mousses de polyuréthane dans de petites et moyennes entreprises, mis en œuvre au Maroc et soumis par l'ONUDI.

Afrique du Sud : Projet de démonstration sur les avantages techniques et économiques de l'injection assistée sous vide dans une usine de panneaux discontinus, reconvertie du HCFC-141b au pentane (ONUDI)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du rapport final sur le projet de démonstration sur les avantages techniques et économiques de l'injection assistée sous vide dans une usine produisant des panneaux en discontinu, reconvertie pour passer du HCFC-141b au pentane, mis en œuvre en Afrique du Sud et soumis par l'ONUDI ; et
- b) D'inviter les agences bilatérales et d'exécution, lorsqu'elles aideront les pays visés à l'article 5 à préparer des projets se rapportant au gonflement des mousses au cyclopentane, à prendre en compte le rapport final sur le projet de démonstration mentionné au paragraphe a) ci-dessus.

Egypte : Étude de faisabilité sur le refroidissement urbain au Nouveau Caire (PNUD, PNUE)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : de prendre note du rapport périodique sur l'étude de faisabilité du refroidissement urbain au Nouveau Caire, Égypte, soumis par le PNUE et l'ONUDI.

Koweït : Étude de faisabilité comparant trois technologies de nature différente pour utilisation dans la climatisation centrale (PNUE et ONUDI)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : de prendre note du rapport périodique sur l'étude de faisabilité comparant trois technologies de nature différente en vue de leur utilisation dans la climatisation centrale au Koweït, soumis par le PNUE et l'ONUDI.

Promotion de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée en Asie occidentale (PNUE et ONUDI)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : de prendre note du rapport périodique sur l'avancement de la mise en œuvre du projet en Asie de l'Ouest destiné à favoriser l'utilisation des frigorigènes de remplacement dans des pays à température ambiante élevée (PRAHA-II).

Part IV : Élimination de la consommation et la production du CTC en Inde

Questions à traiter :

- Étude sur l'utilisation dans le pays du CTC comme matière première, à remettre d'ici à la fin de 2016 (décision 75/19 b) iv)), mais qui n'a pas été présentée
- Rapport d'achèvement de projet à remettre à la 81^e réunion mais qui n'a pas été présenté

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De demander au PNUD de soumettre au Secrétariat l'étude sur l'utilisation du CTC du pays pour des applications en tant que matière intermédiaire dès que possible et au plus tard lors de la 82^e réunion ; et

- b) De demander à la Banque mondiale conjointement avec les gouvernements de la France, de l'Allemagne et du Japon, et avec le PNUD et l'ONUDI en tant qu'agences de coopération, de soumettre lors de la 82^e réunion du Comité exécutif le rapport d'achèvement de projet sur l'élimination de la consommation et de la production de CTC.

Partie V : Projets d'élimination des déchets de SAO

Chine : Rapport final sur le projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduels.(gouvernement du Japon et ONUDI)

Colombie : Rapport final sur le projet démonstration sur la gestion et la destruction des SAO en fin de vie (PNUD)

Nigeria : Projet de rapport final sur le projet pilote de démonstration sur la destruction des SAO indésirables.(ONUDI)

Turquie : Rapport final sur le projet de démonstration sur la destruction des SAO indésirables (ONUDI)

Questions à traiter :

- Rapport final sur le projet pilote de démonstration de la destruction des SAO pour le Liban à remettre à la 81^e réunion mais qui n'a pas été présenté
- Restitution des soldes non dépensés pour le projet de destruction des SAO pour le Liban

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note, avec satisfaction des rapports finals sur les projets pilotes de la gestion et de l'élimination définitive des déchets de SAO pour la Chine, soumis par l'ONUDI et le gouvernement du Japon, pour la Colombie, soumis par le PNUD, et pour le Nigéria et la Turquie, soumis par l'ONUDI ;
- b) D'inviter les agences bilatérales et d'exécution à prendre en compte, s'il y a lieu, dans la conception et la mise en œuvre de projets semblables dans l'avenir, des enseignements tirés des projets de démonstration pilotes sur l'élimination définitive des SAO mentionnés dans le paragraphe a) ci-dessus ;
- c) De prendre note que le rapport final sur les projets pilotes d'élimination définitive des SAO en instance pour le Liban n'a pas été soumis à la 81^e réunion, et de demander à l'ONUDI de restituer le solde non dépensé pour ce projet lors de la 82^e réunion, conformément à la décision 79/18 d) ; et
- d) De noter également que, conformément à la décision 79/18 e), un rapport de synthèse sur les projets pilotes d'élimination définitive des SAO sera soumis à la 82^e réunion, rapport regroupant les enseignements tirés et incluant les questions liées à la conception du projet, la synergie avec les autres projets, les possibilités de mobilisation des ressources et le rapport coût-efficacité de ces projets, et les soldes de tous les projets d'élimination des déchets de SAO seront restitués lors de la 82^e réunion.

Partie VI : Projets sur les refroidisseurs en cours

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : de prendre note du rapport périodique sur les projets sur les refroidisseurs en cours mis en œuvre par les gouvernements de la France et du Japon, le PNUD et la Banque mondiale.

b) Rapport global d'achèvement des projets de 2018

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/11 présente un aperçu des principaux enseignements tirés des rapports d'achèvement de projet (RAP) pour les projets des accords pluriannuels et des rapports d'achèvement de projet (RAP) pour des projets individuels, ainsi qu'un résumé des enseignements tirés.

Questions à traiter :

- RAP attendus mais qui n'ont pas été présentés à la 81^e réunion
- Coordination entre les agences principales et coopérantes pour permettre la présentation des RAP achevés selon le calendrier

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du rapport global d'achèvement de projets présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/11;
- b) D'exhorter les agences bilatérales et d'exécution de remettre les rapports d'achèvement de projets d'accords pluriannuels et de projets individuels attendus à la 82^e réunion et, à défaut, de fournir les raisons des retards ainsi qu'un calendrier de remise;
- c) D'exhorter les agences principales et de coopération de coordonner de près leurs travaux pour mettre au point leur section des rapports d'achèvement de projet, afin que l'agence d'exécution principale puisse remettre les rapports d'achèvement de projet aux dates prévues;
- d) D'exhorter les agences bilatérales et d'exécution d'indiquer des enseignements tirés clairs, bien rédigés et complets lorsqu'elles remettent leur rapports d'achèvement de projet; et
- e) D'inviter toutes les parties qui participent à la préparation et la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte des enseignements tirés des rapports d'achèvement de projet, s'il y a lieu, lors de la préparation et de la mise en œuvre de futurs projets.

8. Planification des activités

- a) **Mise à jour de l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral et planification financière pour la période triennale 2018-2020**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/12 présente une mise à jour de l'état de la mise en œuvre des plans d'activités de 2018-2020 (Partie I) ; la planification financière pour la période triennale 2018-2020 (Partie II); et les plans d'activités bilatérales du Canada et de l'Allemagne pour 2018-2020 (Partie III).

Questions à traiter :

- Des activités d'élimination des HFC, au montant de 21 912 004 \$US, ont été présentées à la 81^e réunion, incluant une somme de 11 290 807 \$US qui n'avait pas été incluse dans les plans d'activités de 2018-2020
- Engagements et ressources disponibles pour la période triennale 2018-2020
- Facteurs susceptibles d'affecter la planification financière et les flux de trésorerie durant la période triennale 2018-2020
- Allocation des ressources selon les besoins du plan d'activités de 2018-2020, avec une mise à jour sur les flux de trésorerie pour le budget de 2020 à la dernière réunion de 2019

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) De prendre note :

- i) De la mise à jour sur la mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020 et de la planification financière de la période triennale de 2018-2020 présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/12;
- ii) Que des activités de réduction progressive des HFC représentant la somme de 21 912 004 \$US ont été présentées à la 81^e réunion, dont des activités pour la somme de 11 290 807 \$US qui ne figuraient pas dans les plans d'activités de 2018-2020;
- iii) Des plans d'activités des agences bilatérales pour 2018-2020 présentés par le Canada et l'Allemagne;
- iv) Que les plans d'activités du Canada et de l'Allemagne pour 2018-2020 ne dépassent pas le seuil de 20 pour cent des contributions bilatérales pour la période triennale;

b) D'adopter une allocation des ressources de 230 millions \$US en 2018, 139 millions \$US en 2019 et 171 millions \$US en 2020, et toutes les sommes non allouées le seront par la suite au cours de la période triennale de 2018-2020;

c) D'exhorter les agences d'exécution de soumettre tous les projets et activités appuyés dans les plans d'activités, afin d'utiliser au maximum les ressources disponibles au cours de la période triennale 2018-2020; et

d) D'examiner les liquidités disponibles pour le budget de 2020 à la dernière réunion de 2019, en tenant compte des intérêts accumulés, du retour inattendu de soldes inutilisés des projets/accords, du paiement des contributions promises pour la période triennale avant la dernière reconstitution, des pertes subies à cause du non-paiement des contributions promises lors de la dernière reconstitution, et tout gain ou perte associé au mécanisme de taux de change fixe.

b) **Retard dans la soumission des tranches**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/13 présente les mesures prises pour donner suite aux décisions sur les retards dans la soumission des tranches adoptées à la 80^e réunion, et une analyse de chacune des tranches qui n'a pas été soumise à la 81^e réunion ou qui a été soumise et retirée par la suite.

Questions à traiter :

- Quarante-trois activités liées à des tranches de PGEH pour 32 pays qui devaient être soumises à la 81^e réunion n'ont pas été présentées
- Les raisons des retards incluaient : des décisions et/ou endossements gouvernementaux et/ou des modifications au sein de l'UNO et/ou des changements structurels (12); l'absence du rapport de vérification obligatoire (8); des fonds suffisants disponibles provenant de tranches précédentes (17); un décaissement inférieur au seuil de 20 pour cent des fonds approuvés pour la tranche précédente (16); des retards dans la mise en œuvre des composantes d'investissement (1); des questions de sécurité (2); la signature des accords (10); l'agence principale ou coopérante qui n'était pas prête pour soumettre la proposition (3); des difficultés internes ou externes (8); des difficultés dans les entreprises (3); ou aucun rapport périodique et/ou financier présenté (1).

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note :
 - i) Du rapport sur les retards dans la soumission des tranches, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/13 ;
 - ii) Des informations sur les retards dans la soumission des tranches pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), transmises par le gouvernement de la France, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale ;
 - iii) Que 44 des 87 activités associées à des tranches de PGEH qui devaient être présentées à la 81^e réunion, ont été soumises en temps voulu ;
 - iv) Que les agences bilatérales et d'exécution concernées ont indiqué que la soumission tardive des tranches de PGEH dues à la première réunion de 2018 aurait une incidence nulle (ou peu probable) sur le respect du Protocole de Montréal et qu'il n'y avait aucune indication à l'effet qu'un des pays concernés ne se conformait pas aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal ; et
- (b) De charger le Secrétariat d'envoyer des lettres aux gouvernements concernés au sujet des décisions prises concernant les retards dans la soumission des tranches, contenues à l'Annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/13.

9. Propositions de projets**a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/14 comprend cinq sections : une analyse du nombre de projets et d'activités soumis à la 81^e réunion ; les questions relevées durant le processus d'examen des projets ; les projets liés aux HFC soumis à la 81^e réunion, incluant les activités de facilitation et les projets autonomes d'investissement liés aux HFC ; les projets et les activités soumis aux fins d'approbation globale et les projets d'investissement soumis aux fins d'examen individuel. Il informe aussi le Comité sur l'examen des demandes de renouvellement du renforcement des institutions et sur les projets et activités soumis à la 81^e réunion mais retirés par la suite. Le document contient aussi un résumé des prix des substances réglementées et des solutions de remplacement à introduire.

Questions à traiter :

- Financement retenu dans l'attente de la remise des rapports de vérification ou de la satisfaction de conditions particulières
- RAP manquants pour la phase I d'un PGEH quand la phase II est en cours
- Date-limite pour la remise des projets au Secrétariat
- Projets liés aux HFC
 - Source de financement pour les activités de facilitation
 - Source of financement pour les projets d'investissement autonomes

Financement retenu dans l'attente de la remise des rapports de vérification ou de la satisfaction de conditions particulières

Le Comité exécutif pourrait souhaiter à demander au PNUE et l'ONUDI de continuer à aider le Gouvernement de l'Arabie saoudite à se conformer pleinement aux conditions indiquées à l'Appendice 8-A de son Accord avec le Comité exécutif, pour permettre au pays de demander le montant de 966 254 \$US provenant de la quatrième tranche de la phase I du PGEH, qui avait été restitué au Fonds multilatéral en application de la décision 77/54 f).

Rapports d'achèvement de projets en suspens (RAP) pour la phase I d'un PGEH dont la phase II est en cours

Le Comité exécutif pourrait souhaiter à décider, lorsqu'il approuve la deuxième tranche ou des tranches ultérieures de la phase II du PGEH d'un pays dont le RAP de la phase I est manquant, si le Trésorier ne devrait décaisser des fonds à l'agence bilatérale ou à l'agence d'exécution responsable que lorsque le RAP manquant aura été soumis et examinés par le Secrétariat.

Date limite pour la soumission de projets

Le Comité exécutif pourrait souhaiter à envisager de reporter les dates limites de soumission des projets, comme suit :

- a) Les nouvelles phases des accords pluriannuels devront être soumises au complet au Secrétariat, au moins 16 semaines avant la tenue de la réunion du Comité exécutif où elles devront être examinées;
- b) Les projets d'investissement autonomes sur les HFC devront être soumis au complet au moins 14 semaines avant la tenue de la réunion du Comité exécutif où ils devront être examinés, quel que soit le niveau de financement demandé au Fonds multilatéral;
- c) Les projets comportant un niveau de financement demandé supérieur à 5 millions \$US, incluant les coûts d'appui d'agence, et quel que soit le niveau de financement demandé au Fonds multilatéral, devront être soumis au complet au moins 14 semaines avant la tenue de la réunion du Comité exécutif où ils devront être examinés;
- d) Les projets comportant un niveau de financement demandé inférieur à 5 millions \$US, incluant les coûts d'appui d'agence, devront être soumis au complet au moins 12 semaines avant la tenue de la réunion du Comité exécutif où ils devront être examinés;
- e) Les projets comportant des exigences de rapports spécifiques devront être soumis au complet au moins 14 semaines avant la tenue de la réunion du Comité exécutif où ils devront être examinés;

- f) Il convient d'encourager les agences bilatérales et les agences d'exécution à soumettre des projets avant les dates limites indiquées aux paragraphes a) à d) ci-dessus.

Projets liés aux HFC soumis à la 81^e réunion

Demandes de financement pour des activités habilitantes

Le Comité exécutif pourrait souhaiter à tenir compte des sources de financement des activités habilitantes pour l'élimination des HFC, que ce financement provient des contributions ordinaires ou des contributions volontaires supplémentaires fournies par un groupe de Parties non visées à l'Article 5, à l'exception des projets à exécuter par le Gouvernement du Canada à titre d'agence bilatérale, qui seront déduits de la contribution bilatérale de ce pays au Fonds multilatéral, tel qu'indiqué par le Gouvernement canadien.

Demandes de financement pour des projets d'investissement autonomes liés aux HFC

Le Comité exécutif pourrait souhaiter à examiner chacune des demandes de financement pour les projets d'investissement liés aux HFC relevant du point 9 e) de l'ordre du jour intitulé « Projets d'investissement » ; et de considérer en outre, durant ses débats, la source de financement de chaque projet, qu'il provienne soit des contributions ordinaires, soit de contributions volontaires supplémentaires fournies par un groupe de Parties non visées à l'article 5.

Projets et activités soumis à l'approbation globale

Rapports de vérification de la conformité des pays FVC à leur accord de PGEH

Le Comité exécutif pourrait souhaiter à demander aux agences bilatérales et d'exécution responsables d'inclure, dans leurs amendements respectifs des programmes de travaux à soumettre à la 82^e réunion, le financement des rapports de vérification pour la phase I des PGEH pour un montant de 30 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence, pour les 16 pays visés à l'article 5 suivants : Albanie, Bahamas, République centrafricaine, Cuba, Fidji, Gambie, République démocratique populaire lao, Malawi, Mongolie, Niger, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sri Lanka, Turkménistan et Ouganda.

Projets destinés à une approbation globale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) D'approuver les projets et les activités présentés pour approbation générale aux niveaux de financement figurant à l'Annexe [] du rapport final, accompagnés des conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projets correspondants et les conditions jointes aux projets du Comité exécutif; et
- b) Que, pour les projets concernant le renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation générale inclut l'approbation des observations à communiquer aux pays bénéficiaires et qui figurent à l'Annexe () au rapport final.
- b) **Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/15 fournit un aperçu des demandes de quatre agences bilatérales pour des projets liés aux HCFC pour six pays, et de leur admissibilité compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour la période triennale 2018-2020. Il renvoie aux documents de réunion pertinents contenant des échanges sur les demandes bilatérales et il contient aussi la recommandation concernant l'année d'allocation de la coopération bilatérale.

Le document inclut aussi des demandes pour une agence bilatérale concernant le financement de projets liés aux HFC, incluant des activités de facilitation dans quatre pays visés à l'article 5 et des projets d'investissement dans les HFC dans deux pays visés à l'article 5.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de soustraire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 81^e réunion comme suit :

- a) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale du Canada pour 2018;
- b) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2018;
- c) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2018;
- d) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2018; et
- e) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Espagne pour 2018.

c) **Programmes de travail**

i) **Programme de travail du PNUD de l'année 2018**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/16 contient neuf activités présentées par le PNUD, incluant une demande de renouvellement pour un projet de renforcement des institutions, trois demandes de préparation de projet pour la phase II du PGEH, et cinq demandes d'assistance technique pour des activités de facilitation, aux fins d'examen au point 9 a) de l'ordre du jour, comme projets recommandés pour approbation globale.

Questions à traiter : Aucune

ii) **Programme de travail du PNUE de l'année 2018**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/17 contient 79 activités présentées par le PNUE, incluant 22 demandes de renouvellement pour des projets de renforcement des institutions, huit demandes de préparation de projet pour la phase II du PGEH, incluant la demande de préparation pour la phase II du PGEH régional pour douze pays insulaires du Pacifique, et 49 demandes d'assistance technique pour des activités de facilitation, aux fins d'examen au point 9 a) de l'ordre du jour, comme projets recommandés pour approbation globale. Le document contient aussi un rapport sur la stratégie et le plan d'action pour la Dominique afin d'aider le pays à revenir à ses niveaux de mise en œuvre d'avant l'ouragan, conformément à la décision 80/82.

Questions à traiter :

- Examen de la stratégie et du plan d'action pour la Dominique, conformément à la décision 80/82

Financement spécial du renforcement des institutions pour la Dominique, approuvé à la 80^e réunion (décision 80/82)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note, avec gratitude, des efforts du gouvernement de la Dominique, avec l'assistance du PNUE, pour mettre en oeuvre le projet de renforcement des institutions, phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC, et les activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC, après la dévastation causée par l'ouragan de septembre 2017; et
- b) De prendre note du rapport, remis par le PNUE, sur la stratégie et le plan d'action destinés à aider la Dominique à revenir à ses niveaux de mise en oeuvre d'avant l'ouragan.

iii) Programme de travail de l'ONUDI de l'année 2018

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/18 contient 17 activités, incluant deux demandes de renouvellement pour des projets de renforcement des institutions; six demandes pour des activités de préparation de projet pour la phase II du PGEH et huit demandes d'assistance technique pour des activités de facilitation, aux fins d'examen au point 9 a) de l'ordre du jour, comme projets recommandés pour approbation globale; ainsi qu'une proposition de préparation d'un projet sur les HFC pour le remplacement du HFC-134a par des HFO et du CO₂ avec l'utilisation de la technologie de collage dans le secteur des mousses de polystyrène extrudé en Chine, aux fins d'examen individuel au point 9 a) de l'ordre du jour, les projets liés aux HFC soumis à la 81^e réunion.

Questions à traiter :

- Examen des projets liés aux HFC à la lumière des lignes directrices fournies au point 9 a) de l'ordre du jour

Préparation de projet pour le remplacement du HFC-134a par des HFO et du CO₂, avec l'utilisation de la technologie de collage dans la fabrication de mousse de polystyrène extrudé (XPS) en Chine (ONUDI)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : d'examiner la demande de préparation de projet pour le remplacement du HFC-134a par des HFO et du CO₂, avec l'utilisation de la technologie de collage dans la fabrication de mousse de polystyrène extrudé (XPS) en Chine, qui figure dans la section B1 du Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/18, dans le contexte de son examen des propositions de projets portant sur les HFC décrites dans le document intitulé Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/14).

iv) Programme de travail de la Banque mondiale de l'année 2018

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/19 contient une demande d'assistance technique pour des activités de facilitation, aux fins d'examen au point 9 a) de l'ordre du jour comme projet recommandé pour approbation globale.

Questions à traiter : Aucune

c) **Rapport final de l'examen de la structure globale du Programme d'aide à la conformité (décision 80/55 b) i)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/20](#) contient le rapport final de l'examen, incluant les principales conclusions et des recommandations qui portent sur la future charge de travail et la capacité du PAC d'offrir, en plus des modifications à la structure du PAC, des choix de mécanismes de prestation pour les services du PAC.

Questions à traiter :

- Examen de la structure globale du PAC, de ses opérations et de sa structure régionale pour répondre aux besoins émergents et aux nouveaux défis dans les pays visés à l'article 5.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- De prendre note du rapport sur l'examen de la structure globale du Programme d'aide à la conformité présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/20](#) ; et
- De demander au PNUE de décrire et d'opérationnaliser les changements proposés à la structure globale du Programme d'aide à la conformité lors de la présentation du budget et du programme de travail du Programme d'aide à la conformité de 2019, en prenant note des décisions antérieures sur le Programme d'aide à la conformité et son financement.
- Projets d'investissement**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/14](#) contient la liste des projets soumis aux fins d'examen individuel (voir tableau ci-dessous) au point 9 e) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Chaque projet devrait être examiné individuellement aux fins d'approbation. La description du projet, les observations et recommandations du Secrétariat se retrouvent dans le document de projet correspondant du pays, dont la référence figure dans le tableau ci-dessous.

Pays	Projet	Agence	ExCom	Situation
Phase II des PGEH				
Bangladesh	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche)	PNUD/PNUE	81/23	Tous les problèmes techniques et les questions de coût ont été résolus; phase II du PGEH
Nigeria	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche)	PNUD/ONUDI/Italie	81/47	Tous les problèmes techniques et les questions de coût ont été résolus; phase II du PGEH
Demande de tranche pour la phase I, phase II du PGEH				
Bolivie (État plurinational de)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	ONUDI	81/25	Difficultés continues dans la communication des données
Burundi	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	ONUDI/PNUE	81/26	Réduction du point de départ; le Gouvernement demandera au Secrétariat de l'Ozone de revoir la valeur de référence
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC – Secteur des climatiseurs de pièce (phase II, deuxième tranche)	ONUDI	81/29	Tous les problèmes techniques et les questions de coût ont été résolus; phase II du PGEH

Pays	Projet	Agence	ExCom	Situation
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC – Secteur de l'entretien en réfrigération (phase II, deuxième tranche)	PNUE/Japon	81/29	Tous les problèmes techniques et les questions de coût ont été résolus; phase II du PGEH
Équateur	Plan de gestion de l'élimination des HCFC – Projet d'investissement dans les mousses (phase I)	ONUDI	81/32	Nécessité de repousser l'utilisation des mousses en vaporisateur en raison de la technologie
Ghana	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	PNUD/Italie	81/35	Consommation et point de départ, réadaptation aux HFC dans le programme d'incitation des utilisateurs ultimes
Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	Banque mondiale/ PNUD	81/38	Remboursement des fonds et changement possible de l'entreprise bénéficiaire
Liban	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	PNUD	81/42	Application intérimaire d'une technologie à PRP élevé
Projets d'investissement individuels pour réduire les HFC conformément aux décisions 78/3 g) et 79/45				
Argentine	Remplacement du HFC-134a par un frigorigène à base de HC-600a dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques	ONUDI	81/22	Accord atteint sur les coûts
Chine	Reconversion du C5+HFC-245fa au C5+HFO à une fabrique de réfrigérateurs ménagers (Hisense Kelon)	PNUD	81/29	Aucun accord sur les coûts
Colombie	Reconversion du HFC-134a à l'isobutane dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques chez Mabe	PNUD	81/30	Accord atteint sur les coûts. L'entreprise a commencé la reconversion
République dominicaine	Reconversion du HFC-134a au R-290 dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux autonomes indépendants chez Farco	PNUD/ Canada	81/31	Accord atteint sur les coûts
Équateur	Élimination du HFC-134a et du HFC-404A dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers et commerciaux chez Ecasa	ONUDI	81/32	Accord atteint sur les coûts
Équateur	Élimination du HFC-134a dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux chez Induglob	ONUDI	81/32	Accord atteint sur les coûts
Égypte	Reconversion du HFC-134a aux HFO à une fabrique de panneaux de mousse de polyuréthane (Army Factory)	PNUD	81/33	Reproductibilité incertaine Aucun accord sur les coûts
République islamique d'Iran	Reconversion du HFC-134a au HFO1234yf dans la fabrication d'unités de climatisation automobile	ONUDI	81/39	Accord atteint sur les coûts
Jordanie	Reconversion de grands climatiseurs de toit commerciaux autonomes de puissance pouvant atteindre 400kW, pour passer des HFC (R134a, R407c, R410a) au propane R290 comme	ONUDI	81/40	Accord atteint sur les coûts Retard possible dans le décaissement des CDI

Pays	Projet	Agence	ExCom	Situation
	frigorigène chez Petra Engineering Industries Co.			
Liban	Reconversion du HFC-134a et du HFC-404A vers le R-600a et R-290 dans le secteur de la réfrigération à usage domestique chez Lematic Industries	ONUDI	81/42	Accord atteint sur les coûts
Mexique	Reconversion du HFC-134a à l'isobutane comme frigorigène dans la production de réfrigérateurs ménagers et de compresseurs alternatifs chez Mabe Mexique	PNUD/Canada	81/45	Accord atteint sur les coûts
Mexique	Remplacement du HFC-134a et du HFC-404A par des frigorigènes à base de HC-290 et de HC-600a dans la production de réfrigérateurs commerciaux chez Imbera	ONUDI	81/45	Accord atteint sur les coûts
Zimbabwe	Reconversion du HFC-134a à l'isobutane dans la production de réfrigérateurs ménagers chez Capri (SME Harare)	PNUD	81/52	Accord atteint sur les coûts

10. Questions relatives à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal :

- a) **Développement des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5 : Projet de critères de financement (décisions 78/3 i), 79/44 b) et 80/76 b));**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/53 a été préparé en réponse à la décision 80/76(b) et il contient un résumé succinct du résultat des discussions tenues aux 77^e, 78^e, 79^e et 80^e réunions sur les critères de financement de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5. Il fournit aussi une mise à jour sur les discussions concernant l'efficacité énergétique à la Vingt-neuvième Réunion des Parties et des observations sur le projet de rapport du Comité exécutif à la trentième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/56). L'Annexe I contient le projet de modèle de lignes directrices sur les coûts, incluant les éléments adoptés par la décision XXVIII/2; l'Annexe II présente les questions en instance qui restent à débattre; et l'Annexe III contient le résumé des échanges sur l'efficacité énergétique entre les Parties à la vingt-neuvième Réunion.

Questions à traiter :

- Examen du projet de modèle de lignes directrices pour la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du document sur le développement des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5 : Projets de critères de financement présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/53;
- b) [De charger le Secrétariat de remettre à la 82^e réunion un sommaire des échanges entre les parties à la 40^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la trentième Réunion des Parties concernant le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les questions liées à l'efficacité énergétique en réponse à la décision XXIX/10 ;]

- c) D'inclure le texte ci-dessous dans le modèle des lignes directrices sur les coûts joint à l'annexe I aux présent document :

En ce qui concerne les réductions globales durables de la consommation et la production de HFC

- i) D'utiliser la méthodologie suivante [qui sera proposée par le Comité exécutif] afin de déterminer le point de départ de la réduction globale durable de la consommation et de la production de HFC, en prenant note que le point de départ doit être exprimé en [équivalents de CO₂ et/ou tonnes métriques]
- ii) [Ajouter le texte sur la production]

En ce qui concerne les coûts différentiels

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

- iii) [Examen du paragraphe 16 de la décision XXVIII/2.]

En ce qui concerne l'efficacité énergétique

- iv) [De poursuivre les échanges sur la façon de développer les lignes directrices sur les coûts associés au maintien et/ou l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et de l'équipement de remplacement à faible PRG ou à PRG nul lors de la réduction progressive des HFC, après avoir pris connaissance de l'information supplémentaire, dont l'information fournie par le Groupe de l'évaluation technique et économique dans son évaluation de l'efficacité énergétique à la 40^e réunion du Groupe de l'évaluation technique et économique;]

En ce qui concerne le renforcement des capacités pour la sécurité

- v) [De prendre note que le renforcement des capacités pour la sécurité est abordé dans le contexte de la consommation dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien de l'équipement de réfrigération;]

En ce qui concerne l'élimination définitive

- vi) [De déterminer s'il convient de débattre davantage de l'élimination définitive lors d'une prochaine réunion;]

- d) En ce qui concerne les activités supplémentaires à réaliser afin de faciliter de plus amples échanges sur les lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC, conformément à la décision 80/76 b):

En ce qui concerne la consommation dans le secteur de la fabrication

- i) [D'envisager lors d'une future réunion de charger le Secrétariat d'entreprendre des travaux supplémentaires, notamment pour déterminer le rapport coût-efficacité et les seuils de coûts différentiels d'exploitation des activités de réduction progressive des HFC consommés pour la fabrication, lorsque des progrès auront été accomplis dans la mise en œuvre des projets d'investissement sur les HFC;]

En ce qui concerne l'efficacité énergétique

- ii) [De charger le Secrétariat de retenir les services d'un consultant indépendant ayant pour mandat de :
- a. Préparer, pour la [83^e réunion] un document sur les questions entourant le maintien et/ou l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et de l'équipement de remplacement à faible PRG ou à PRG nul lors de la réduction progressive des HFC, à savoir :
 - i. Les coûts différentiels du maintien et/ou de l'amélioration de l'efficacité énergétique lors de la fabrication et de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, y compris la fabrication in situ;
 - ii. Les périodes de récupération et les avantages économiques de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation;
 - iii. Les modalités de financement possibles, notamment les modalités de fonctionnement du cofinancement avec d'autres institutions au pays et à l'échelle mondiale, afin de maintenir et/ou d'améliorer l'efficacité énergétique et d'aborder les difficultés connexes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation;
 - iv. Les exigences en lien avec l'établissement de normes minimales d'efficacité énergétique, y compris les essais et la vérification de l'efficacité énergétique de l'équipement;
 - v. Les cadres institutionnels et réglementaires nécessaires dans les pays visés à l'article 5 afin de soutenir et de suivre les améliorations de l'efficacité énergétique, y compris dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation;
 - vi. Tenir compte des normes et des lignes directrices appropriées, telles que les quatre lignes directrices de l'Union européenne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en Europe sur l'efficacité énergétique, l'Ecodesign, le rendement énergétique des bâtiments et les émissions industrielles, lors de la préparation du document, afin de déterminer les meilleures technologies disponibles;
 - b. D'affecter la somme de ?? \$US à la préparation de l'étude;
 - c. D'examiner le document de séance proposé par le gouvernement de l'Autriche à la 80^e réunion (appendice à l'annexe II au présent document)];

- e) En ce qui concerne d'autres questions d'ordre général en lien avec la réduction progressive des HFC :
- i) [De convenir des conditions préalables suivantes accordant à un pays visé à l'article 5 l'accès au financement du Fonds multilatéral pour d'autres motifs que les activités de facilitation de la réduction progressive de la consommation et de la production de HFC :
 - a. La ratification, l'acceptation et l'accession à l'Amendement de Kigali;
 - b. L'établissement d'un point de départ convenu de la réduction globale durable de la consommation et de la production de HFC, étant entendu que toute réduction progressive des HFC découlant d'un projet pouvant être accepté par le Comité exécutif serait soustraite du point de départ du pays;
 - ii) [De convenir d'utiliser, dans la mesure du possible, les institutions et les capacités des pays visés à l'article 5 développées avec l'assistance du Fonds multilatéral pour éliminer les SAO pour la réduction progressive des HFC;]
 - iii) [De convenir que les politiques et les lignes directrices existantes du Fonds multilatéral [s'il y a lieu] sur le financement de l'élimination des SAO s'appliqueraient au financement de la réduction progressive des HFC [à moins d'une décision contraire] [en autant qu'en convienne] le Comité exécutif [en tenant compte en particulier de la décision XXVIII/2].]
- b) **Principaux aspects liés aux technologies de contrôle du sous-produit HFC-23 (décisions 78/5 e), 79/47 e) et 80/77 b)).**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/54 présente le rapport sur les principaux aspects liés aux technologies de contrôle du sous-produit HFC-23 (décisions 78/5 e), 79/17 b), 79/47 e) et 80/77 b)), incluant l'évaluation par le consultant des options rentables et durables sur le plan écologique pour la destruction du HFC-23 provenant des installations de production de HCFC-22; les observations du Secrétariat sur l'évaluation; l'identification par le Secrétariat d'éventuelles installations de production de HFC ou d'autres HCFC générant des émissions de HFC-23, et le rapport sommaire de l'enquête sur la réduction du ratio de sous-produit HFC-23, en appliquant les meilleures pratiques soumises par la Banque mondiale. L'Annexe I contient le rapport du consultant. L'Annexe II contient le rapport sommaire de l'enquête sur la réduction du ratio de sous-produit HFC-23, en appliquant les meilleures pratiques soumises par la Banque mondiale, conformément à la décision 79/17 b).

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : de prendre note du rapport sur les principaux aspects liés aux technologies de contrôle du sous-produit HFC-23 (décisions 78/5 e), 79/17 b), 79/47 e) et 80/77 b)) contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/54.

11. Implications pour les institutions du Fonds multilatéral en termes de charge de travail prévue pour les années à venir, incluant ce qui est relatif à l'Amendement de Kigali sur la réduction progressive des HFC (décision 80/34 f))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/55 analyse les implications pour les institutions du Fonds multilatéral, en termes de charge de travail prévue pour les années à venir, incluant ce qui est relatif

à l'Amendement de Kigali sur la réduction progressive des HFC. Il présente un aperçu de l'ampleur et des tendances de la charge de travail actuelle des institutions du Fonds pour soutenir la mise en œuvre des PGEH et des activités de réduction progressive des HFC ainsi que les perspectives des institutions du Fonds.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De noter l'analyse générale des implications pour les institutions du Fonds multilatéral, en termes de charge de travail attendue dans les années à venir, incluant aussi l'Amendement de Kigali sur la réduction progressive des HFC (décision 80/34 f) contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/55;
- b) De prier le Secrétariat de poursuivre le suivi des implications pour les institutions du Fonds multilatéral, en termes de charge de travail attendue dans les années à venir, incluant aussi l'Amendement de Kigali sur la réduction progressive des HFC, et de faire rapport à ce sujet au Comité exécutif, le cas échéant.

12. Projet de rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la trentième Réunion des Parties

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/56 contient un projet de rapport du Comité exécutif à la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal qui résume les plus importantes décisions prises par le Comité à sa 80^e réunion.

Questions à traiter : Puisque la période couverte par le rapport inclut aussi la 81^e réunion, le rapport devra être mis à jour après la finalisation du rapport de la 81^e réunion du Comité exécutif.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter d'autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport du Comité exécutif à la trentième réunion des Parties au Protocole de Montréal compte tenu des discussions tenues et des décisions prises lors de la 81^e réunion, pour le soumettre à l'approbation du président avant de le transmettre au Secrétariat de l'ozone.

13. Rapport du Sous-comité sur le secteur de la production.

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/57 sera émis au cours de la 81^e réunion et présentera un rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion.

14. Questions diverses

Toute question de fond dont l'inscription à l'ordre du jour a fait consensus au point 2a) sera traitée sous ce point de l'ordre du jour.

15. Adoption du rapport.

Le Comité exécutif aura entre les mains le projet de rapport de la 81^e réunion aux fins d'examen et d'approbation.

16. Clôture de la réunion.

La réunion devrait être close le vendredi 22 juin 2018.
